

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE47 (Rect)

présenté par
Mme Saint-Paul, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 29 par les mots :

« au sein desquelles une plus grande diversité sera recherchée dans l'origine des élèves ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos armées doivent être à l'image de la diversité et de la richesse de la nation française. Les élèves issus de milieux modestes ou originaires des territoires ultramarins restent toutefois sous-représentés dans les écoles d'officiers. Cet amendement vise ainsi à rendre les écoles militaires plus représentatives de la société française.